

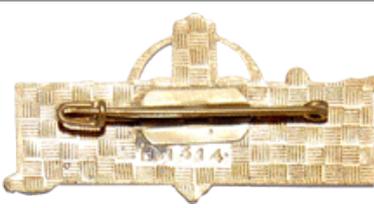
INSIGNE DES FORCES FRANCAISES EN A.F.N.

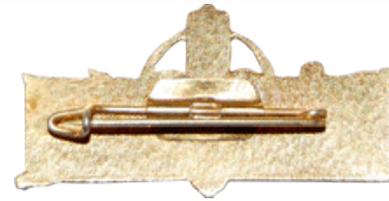
Par le Général CARLIER

Mise en page pour le Net MAGUET Jean-Pierre

Plus communément connu sous l'appellation de " Maintien de l'Ordre en A.F.N " Certainement l'insigne le plus courant qu'il soit, sûrement aussi le plus gros tirage d'insignes fabriqués par un nombre important de fabricants dont certains sont inconnus, j'ai essayé de faire un modeste inventaire de ces fabrications qui sera mis à jour au fil de nouvelles découvertes. Remercions au passage M. JOUBERT Philippe pour la fourniture d'une grande partie des dos et miniatures. Homologué G.1314 en 1956, pourquoi retrouve-t-on des fabrications avec l'homologation H.1314 ? erreur du premier fabricant ? et ensuite erreur en chaîne des fabricants suivants ? si un gentil informateur peut apporter une information plausible, merci d'avance. Jp Maguet

		
		Arthus Bertand Poinçon non-évidé doré
		
Drago Paris Déposé G.1314	Drago Paris Déposé G.1314 non-évidé doré	Editions A.V. 172 rue du Temple Paris G.1314
		
Sans	Non-évidé émaillé blanc	Sans

		
Fabrication E. Cholet Marseille G.1314	Drago Paris Déposé G.1314 non- évidé	Courtois-Paris H.1314
		
Editions A.V. 172 rue du Temple Paris G.1314	Benguigui Oran non homologué	Editions A.V. 172 rue du Temple Paris G.1314
		
Arthus Bertrand Paris poinçon H.1314	Drago Paris Déposé G.1314	Arthus Bertrand Paris (sans poinçon) H.1314
		
Drago Paris Déposé Fermeoir à tube G.1314	Aremail H.1314	P. Delande - Paris G.1314
		
Elie Mardini 5 rue Chapon H.1314	Elie Mardini 5 rue Chapon Paris 3°H.1314	Drago Paris guilloché G.1314
		
Sans fabricant homologué G.1314	Sans fabricant homologué H.1314	Léon 18 rue de Gènes Oran H.1314

		
Sans fabricant non homologué	Sans fabricant homologué G.1314	Sans fabricant non homologué
		
Sans fabricant homologué G.1314	Sans fabricant non homologué	Sans fabricant non homologué
		
Sans fabricant homologué H.1314	Sans fabricant non homologué	Sans fabricant homologué H.1314
		
	Sans fabricant homologué H.1314	

Réductions ou Miniatures					
					
					
Sans	Drago Déposé	Poinçon carré	Drago Paris	Drago Olivier-Métra	Sans



**INSIGNE DES FORCES FRANCAISES EN
A.F.N.**

Sur son cuir d'origine

**En réalité peu porté sur la poitrine en lieu et
emplacement de l'insigne de corps**

**Mais plutôt sur l'épaulette droite ou gauche sans
le cuir**

Porte-Clé



Fabrication Drago

Etui porte cigarettes



FORCES FRANCAISES EN A.F.N.

Le 15 juin 1956, M. Max LEJEUNE; secrétaire d'Etat à la Guerre, demande au bureau de la Symbolique Militaire de créer à l'intention des militaires servant en Afrique du Nord un modèle d'insigne à porter sur la tenue et sa réduction pour la boutonnière du costume civil.

Le Ministre insiste sur le fait que cette marque devra se différencier nettement des insignes traditionnels d'unité.

Elle est constituée par un rectangle aux couleurs nationales de forme allongée (47x13 mm) chargé d'un glaive d'or dans son fourreau et d'une branche d'olivier posés en sautoir et entrelacé avec un croissant également d'or soutenant une "Main de Fathima " de teinte bleu clair. Noter que la forme horizontale de cette marque ainsi que les trois couleurs, habituellement proscrites des insignes d'unités, la font se distinguer nettement de ces derniers.

La branche d'olivier posée sur les trois couleurs symbolise la paix française dans une Afrique du Nord évoquée par le croissant d'or.

La Main de Fathima, fille du prophète, rappelle l'Islam en même temps qu'elle signifie par son geste : halte aux fauteurs de désordre; sa couleur bleu ciel est souvenir de l'uniforme des anciens Tirailleurs Algériens.

Enfin le glaive dans sa gaine marque le souci de la France de n'employer la force que si elle y est vraiment contrainte.

L'Insigne se porte sur le côté droit de la poitrine à la hauteur des décorations. sa réduction pour la boutonnière du costume civil constituera pour les libérés non seulement un souvenir mais un signe de ralliement et d'union avec les jeunes camarades qui les ont relevés.

Le projet approuvé le 7 septembre 1956 était défini par l'Instruction Ministérielle N° 2252/CAB/SYMB du 14 octobre 1956

Un premier modèle d'insigne, devant par la suite servir de contrôle, est sorti le 4 octobre 1956 et sa fabrication est devenu libre dans le commerce sous réserves d'usage établies par l'Instruction Ministérielle 849 du 26 mai 1953 sur les insignes de tradition.

L'Insigne a été homologué sous le n° G.1314 en 1956